

La vulgarisation selon le modèle du papillon

Cette fiche technique du *Guide pratique des consultants*, du Centre suisse de vulgarisation agricole sur la vulgarisation éclaire certains thèmes abordés dans le dossier de ce numéro de *Grain de sel* : « La Foire aux innovations paysannes ».

Un service de vulgarisation accomplit ses tâches dans le contexte précis d'un pays ou d'une zone caractérisée par certaines conditions géographiques, écologiques et politiques. Les services de vulgarisation ont quatre tâches. Un service de vulgarisation devrait concentrer ses activités pour s'assurer que des acteurs qualifiés assument leurs responsabilités, de manière à ce que ces quatre tâches soient accomplies, surtout lorsque l'on s'inscrit dans une perspective de durabilité.

1. Trouver des nouvelles formules qui fonctionnent

Ceci consiste à faciliter les échanges entre chercheurs, paysans innovateurs et groupes de paysans dans des poches sélectionnées, disséminer les savoirs indigènes, aider les familles de paysans innovateurs dans leurs recherches, apporter un appui au développement organisationnelle et technologique, etc.

2. S'assurer que les intrants et les services nécessaires sont disponibles

Il ne sert pas à grand-chose de promouvoir de nouvelles formules qui marchent auprès des familles paysannes si les intrants et les services nécessaires (outils, semences, engrais, crédits, transports, accès au marché) ne sont pas disponibles. Par conséquent, il est très important de s'assurer que le service de vulgarisation met les fournisseurs en contact et aide à la mise en place de prestataires de services indépendants.

3. S'assurer que les nouvelles formules ont un large impact

La vulgarisation doit veiller à la dissémination des informations et à l'établissement de contacts entre les différents acteurs. Un système de vulgarisation dont l'impact ne touche qu'un nombre limité d'exploitations agricoles dans une zone restreinte est beau-

coup trop cher. Il lui faudra s'assurer que les nouveaux résultats de la recherche aient un large impact.

4. Agir en faveur d'un cadre politique cohérent

Les nouvelles formules qui marchent doivent bénéficier aux familles paysannes. Très souvent, la politique agricole en vigueur (prix artificiellement maintenus à un bas niveau, importation d'excédents, systèmes fonciers, etc.) démotive les familles paysannes et les empêche d'innover. La vulgarisation doit promouvoir des politiques favorables. ■

D'après *Le Guide pratique des consultants*, Centre suisse de vulgarisation agricole, CH-8315, Lindau, Suisse, <http://www.lbl.ch/internet/default.htm>

